



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023
1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023

N° 2023/O1/028

Question orale déposée par Louis POZZO DI BORGO
Au nom du groupe « Fà Populu, Inseme »

OBJET : POLITIQUE DE SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE DE CORSE AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES

Monsieur le Président,

La question des moyens des communes et intercommunalités fait souvent l'actualité insulaire, avec en filigrane - bien sûr - celle des dotations d'Etat ou des aides de la Collectivité de Corse.

Je pense qu'il est important de rappeler qu'en Corse, en tant que maires ou Présidents d'intercommunalités, le taux de financement des projets de 70, voire 80%, est la règle ; lorsqu'ailleurs dans des régions de droit commun - il faut le dire aussi -, ce taux est parfois inférieur de moitié et ne dépasse pas toujours les 50%.

Chers collègues, s'agissant du niveau de soutien actuel, je vous ferai simplement part de deux chiffres présentés le 20 mars dernier par les services lors de l'Assemblée plénière de la Chambre des territoires :

- **170 M€ réalisés sur la période 2020-2022** sur les différents dispositifs,
- environ **80% de l'enveloppe de dotation quinquennale consommée** à un peu moins de deux ans de la fin de la période 2020-2024.

Au-delà du changement générationnel opéré dans la politique de soutien aux territoires, le règlement des aides aux communes ***Territorii, pieve è paesi vivi*** porte également ses fruits par un soutien accru aux projets ayant un rayonnement plus large que le territoire administratif de la collectivité qui les porte ; il formalise d'ailleurs la volonté qui était la nôtre lors de son adoption : celle de **passer d'une logique de concurrence à une logique de cohérence**.

Je pense ici au **Fonds de territorialisation**, qui a notamment permis de financer une fourrière et un refuge animal, projet porté par la CAB qui bénéficiera à de nombreuses autres collectivités avec lesquelles nous avons contractualisé, une maison médicale à Cuzzà, ou encore la réhabilitation de locaux à Galeria qui accueillent différents services publics indispensables aux habitants des vallées du Fangu et du Marsulinu.

Cet objectif de cohérence territoriale et d'optimisation de l'euro public investi se traduira également par la politique de **contractualisation avec les territoires**, qui renforcera notre Institution dans son rôle d'aménageur, dans le respect naturel des compétences des communes et EPCI qui coconstruiront bien sûr ses contrats.

Bien entendu le soutien de la Collectivité de Corse aux territoires de l'Île ne se résume pas seulement à cela, je pourrais aussi parler de nouveaux dispositifs pour soutenir l'investissement des collectivités sur le reste à charge comme le **Fonds Paese**, ou d'autres politiques et dispositifs de soutien au logement, l'eau ou encore la montagne.

Monsieur le Président, afin que l'ensemble des élus et citoyens disposent du même niveau d'information, pourriez-vous nous faire un point précis sur la politique et le niveau de soutien actuel de la Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités, ainsi que sur les perspectives pour l'avenir en la matière ?